

# CONSEIL DE QUARTIER DU 23 NOVEMBRE 2017

## LA GARENNE / LA FORET / L'ERMITAGE

### (Centre social Saint Exupéry)

Le Président du Conseil de quartier étant excusé, ouverture de la séance à 20h30 par :

**Géraud GOURY**

**Adjoint au Maire en charge des sports, de la jeunesse et de la démocratie locale**

---

#### RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

---

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

---

#### ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

---

1. La Ville à 30km/h (présentation par le cabinet Iter, mandaté par la Ville pour conduire une étude de circulation sur la commune)
2. L'aménagement du cœur de ville
3. Questions diverses

---

#### LA VILLE A 30

---

#### QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

- Que dit le Code de la route ?

« Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

*Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.*

*Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.*

*Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.» (Article R.110-2)*

- A 30 km/h :
  - Le champ de vision s'élargit
  - La distance de freinage se réduit
  - Le risque d'accident mortel diminue

#### LES AVANTAGES DE LA ZONE 30

- Une amélioration du cadre de vie :
  - Diminution de la pollution et des nuisances sonores
  - Une opportunité de repenser le partage de l'espace public avec des aménagements de qualité
- Un temps de parcours identique : en ville, la vitesse moyenne constatée est inférieure à 20 km/h

## **Où AMENAGER UNE ZONE 30 ?**

- Dans les rues résidentielles
- Dans les rues commerçantes
- Dans les rues de liaisons inter-quartiers
- Sur les axes de circulation avec une forte densité piétonne

## **COMMENT AMENAGER UNE ZONE 30 ?**

- Rendre les entrées-sorties identifiables
- Mettre en place des aménagements pour diminuer la vitesse
  - Variation de profil (chicanes...)
  - Réduction de la largeur de la chaussée
  - Carrefours en plateau surélevés
  - Priorités à droite

## **COMMENT FAIRE RESPECTER UNE ZONE 30 ?**

- Bénéficier des aménagements qui cassent la vitesse
- Procéder à des contrôles
- Communiquer, informer, faire œuvre de pédagogie

⇒ Une étude de circulation conduite par le cabinet Iter est en cours. Le rapport final et les préconisations formulées seront présentés au printemps.

---

## **AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE**

---

### **UN AXE FONDATEUR**

- L'ancienne route Royale liait Paris à la Brie, la Bourgogne, Lyon...
- Montgeron s'est développé autour de cet axe
- Un centre commerçant important
- A partir des années 1960, avec la création de la déviation (RN6), la voie va perdre son importance

### **L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE NE JOUE PLUS SON RÔLE DE CENTRALITÉ**

- La société évolue
  - Les Montgeronnais ne font que passer pour leur trajet domicile/travail.
  - La grande distribution bouleverse les modes de consommation.
  - Internet transforme les habitudes d'achat
- La structure urbaine a changé
  - La ville s'est étendue
  - L'espace ne correspond plus aux besoins de déplacement
  - Les équipements publics dispersés

- Un aménagement urbain daté
  - Des trottoirs trop étroits
  - Des parkings souterrains sous-occupés
  - Un axe de déplacement sans lieu de convivialité

⇒ Aujourd'hui on ne s'y rend plus par plaisir : il est donc nécessaire de réaménager l'avenue de la République pour faire revivre le cœur de ville.

## **UN PROJET RÉALISÉ AVEC LES HABITANTS**

- Réunion publique en février 2017
- Réunion publique sur le projet Villa Beausoleil en mars 2017
- Réunions du groupe de travail (19 avril, 3 juillet 2017...)
- Echanges avec les conseils de quartiers, les commerçants, les associations, le groupe de travail déplacement et circulation...

## **1 PROJET / 3 OBJECTIFS**

- Requalifier le bâti et l'espace public
- Renforcer la vitalité commerciale
- Concilier les modes de déplacement

### 1. REQUALIFIER LE BÂTI ET L'ESPACE PUBLIC

- Un aménagement qualitatif (Pavés, candélabres à l'ancienne, végétalisation...)
- Une obligation de ravalement des bâtiments privés
- Les fils électriques enfouis ou cachés
- Les édifices les plus remarquables mis en lumière

### 2. RENFORCER LA VITALITÉ COMMERCIALE

- Des commerces menacés rachetés par la ville
- Un manager du centre-ville pour trouver des repreneurs
- Un guide pour unifier les réalisations de devantures commerciales
- Une subvention pour les travaux
- Un kiosque à journaux pour suppléer la fermeture de la maison de la presse

### 3. CONCILIER LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT

- Des trottoirs élargis pour permettre le croisement des poussettes et la flânerie devant les boutiques
- Une circulation automobile maintenue mais apaisée à 30km/h, pour favoriser un meilleur partage avec les cyclistes et les piétons
- Des zones de stationnement maintenues en nombre suffisant, sécurisées et une rotation des véhicules organisée pour profiter aux commerces
- Des lieux de convivialité créés

## **CALENDRIER**

- Début des travaux : mars 2018
- Fin des travaux : septembre 2019

- ⇒ Utilisation des vacances d'été pour les travaux les plus bloquants
- ⇒ Suspension pendant les périodes de fêtes

- Déroulement en 3 phases

1. Hôtel de Ville : printemps 2018
2. Carré d'Art : été 2018
3. Section principale (par tronçons successifs) : automne 2018 > été 2019

## **SOUTENIR LE COMMERCE PENDANT LES TRAVAUX**

- Garde d'enfants au Carré d'Art le samedi
- Voiturier pour faciliter le stationnement le samedi
- Accès garanti à tous les commerces pendant toutes les phases
- Publicité dans le magazine

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### ***Confirmez-vous que les logements d'instituteurs à côté de la maternelle Jean Moulin vont être vendus pour faire des logements sociaux ?***

Ce bâtiment appartient à la Ville et comprend déjà des logements sociaux, plus aucun instituteur n'y est logé depuis longtemps. En revanche, ces logements n'entrent pas dans notre quota de logements sociaux car ils ne sont pas gérés par un bailleur social.

Vétuste et ne pouvant être rénové pour des raisons structurelles, ce bâtiment va être cédé à un bailleur social pour être démolé et reconstruit.

En matière de logement social, la ville est excédentaire (24% pour 20% exigés par la loi) mais il convient d'anticiper l'entrée en vigueur de la nouvelle loi SRU qui porte ce taux à 25% à l'horizon 2025.

Aussi, ce projet entièrement financé par le bailleur permettra d'intégrer les nouveaux logements dans le contingent des logements sociaux imposés par l'Etat.

### ***Qui valide les travaux de voirie avant leur exécution ?***

Tout dépend de la nature et de la configuration des travaux. Pour les rues complexes, comme par exemple la rue du Dessous du Luet dont la réfection a nécessité des études approfondies, la Ville fait appel à un bureau d'étude. Pour les rues simples, elle bénéficie de l'expertise des cadres de la direction des services techniques et des concessionnaires.

### ***Rue Léon Deglaire, des places de stationnement ont été supprimées au profit de la création d'une chicane. Pourquoi un tel choix dans un secteur où il est déjà difficile de se garer ?***

Les chicanes ont été créées afin de réduire la vitesse.

Ces travaux de rénovation ont aussi été l'occasion de réaliser un trottoir aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite). Le choix a été fait de sacrifier l'un des deux trottoirs au profit d'un meilleur confort de circulation d'un côté.

### ***Pourquoi ne pas créer une piste cyclable avenue de la République ?***

Compte tenu de la largeur de l'avenue, l'inscription d'une piste cyclable nécessitait la suppression des stationnements sur un côté de l'avenue ou la réduction de la largeur des trottoirs, ce qui n'était pas souhaitable.

En effet, le choix a été fait d'élargir les trottoirs pour favoriser et rendre plus agréables les déplacements piétons.

De plus, la zone 30 étant reconnue comme un véritable aménagement cyclable par le ministère de l'écologie et les associations compétentes, elle permettra de favoriser l'usage du vélo, en apaisant la circulation automobile.

### ***Qu'en est-il de la fibre sur le quartier de l'Ermitage ?***

Le directeur régional de SFR, M. BRIER, est reçu régulièrement en mairie.

Sur l'ensemble de la ville, le déploiement de la fibre a pris 18 mois de retard. A ce jour, 50% des foyers Montgeronnais sont raccordables. Toute la fibre souterraine est développée et l'ensemble des armoires de mutualisations est installé (celle du quartier de l'Ermitage se trouve ainsi sur le parking de Jean Moulin, devant la Roseraie). La fibre aérienne est toujours en cours de déploiement et devrait être terminée au printemps 2018.

Pour rappel, sur décision de l'Etat, SFR est chargé de déployer la fibre jusqu'à l'entrée des habitations. Ensuite, le choix se porte pour le moment sur 2 opérateurs : SFR ou Orange.

### ***Quel est le devenir de la « Maison Maggio » en vente depuis plusieurs années ?***

Cette propriété privée se trouve sur un espace protégé dans le nouveau PLU (périmètre d'attente). Le propriétaire, M. MAGGIO, a reçu plusieurs offres de promoteurs.

Pour sa part, la Municipalité a constamment indiqué depuis 2014 vouloir que celle-ci soit rénovée et le jardin préservé.

Actuellement, la proposition du groupe « Villa Beausoleil », promoteur de résidences seniors, est en cours d'étude. C'est un projet de qualité qui nécessiterait un droit à construire uniquement sur l'arrière de la bâtisse. Le cachet de cette maison remarquable et la perspective en remontant du boulevard Sellier seraient ainsi conservés. Le parc et les services de la résidence (piscine, restauration, ...) seraient accessibles à l'ensemble des Montgeronnais.

### ***Le chemin situé entre le 83 et le 85 rue de la Garenne pose problème lors des inondations. A qui appartient-il ?***

C'est un chemin communal qui ne figure pas au cadastre. Il va être rappelé au service des espaces verts de le nettoyer régulièrement.

### ***Dans la 2<sup>nd</sup>e tranche des travaux du Chemin du Dessous du Luet des places de stationnements seront-elles prévues ?***

La seconde tranche des travaux du Chemin du Dessous du Luet est prévue avant la fin du mandat. L'étude de faisabilité des stationnements n'a pas encore été effectuée. Comme à l'accoutumé, les riverains seront concertés avant la réalisation des travaux.